

l'isolationnisme économique et de créer des blocs économiques à part qui réduiraient sans doute l'ensemble de leur efficacité économique. Une politique de plus grande protection douanière serait donc fort peu désirable, non seulement pour le Canada et chacune des autres démocraties occidentales prises séparément, mais aussi pour l'ensemble du monde occidental, notamment en raison du défi lancé par les Soviétiques dans le domaine économique. Nous estimons que le Canada s'exposerait le plus à des pertes si ces blocs économiques émergeaient. Voilà pourquoi nous pensons que le gouvernement, au lieu de se lancer dans un programme prévoyant une plus grande protection, devrait recourir à tous les moyens dont il dispose pour empêcher que d'autres pays amis ne s'engagent dans cette voie et que notre mot d'ordre au Canada devrait être une collaboration de plus en plus grande en vue d'écarter les entraves au commerce international.

Si on me le permet, j'aimerais maintenant aborder une ou deux autres questions qu'on a mises sur le tapis au cours du débat, cet après-midi. Le premier ministre a mentionné particulièrement le passage suivant du discours du trône:

Mes ministres proposeront qu'un membre de la loyale opposition de Sa Majesté soit élu président du comité des comptes publics.

Je n'ai aucune observation à faire au sujet de cette déclaration qui figure dans le discours du trône, sauf que, maintenant que le gouvernement est instauré et qu'il exerce le pouvoir exécutif, je me demande s'il n'a pas commencé, sous une forme ou une autre, à dicter à l'opposition la conduite qu'elle doit suivre.

L'hon. M. Green: Vous êtes vraiment trop méfiant.

L'hon. M. Pickersgill: Pas après ce soir.

L'hon. M. Chevrier: Connaissant mon ami le ministre des Travaux publics comme je le connais, et me rappelant la façon dont il se conduisait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, je sais trop bien à quel point il se méfiait de tout ce que nous faisons à l'époque.

L'hon. M. Green: Mais j'avais de bonnes raisons d'agir ainsi.

L'hon. M. Chevrier: Je suis donc sûr qu'il ne me blâmera pas si je me méfie quelque peu des motifs qui ont contribué à faire insérer cela dans le discours du trône. Il me semble que si telle était l'intention du gouvernement, ce n'était pas l'endroit de le faire.

L'hon. M. Monteith: Ne voulez-vous pas que le président soit choisi dans les rangs de l'opposition?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député de Laurier, en particulier parce qu'il a dû attendre pour commencer son discours, mais son temps de parole est expiré.

(Texte)

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, avant d'en venir au vif de la question, je m'empresse de vous offrir mes félicitations chaleureuses, et je crois qu'étant donnée l'heure tardive de la séance, il serait préférable d'ajourner le débat.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Allard, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis demander au ministre des Travaux publics,—qui se trouve être, une fois de plus, le sympathique leader de la Chambre,—ce qu'il nous propose comme programme pour demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous entendons demander demain des crédits provisoires, après quoi, à la suite d'un accord intervenu entre les partis, nous aimerions passer au projet de résolution précédant une mesure portant prorogation provisoire des prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage pendant une période de six semaines allant du 18 mai au 28 juin de cette année. Les honorables députés n'ignorent pas que les prestations actuelles prenant fin le 15, nous désirons lui faire franchir ses trois étapes en une journée puisqu'il faut encore qu'elle soit adoptée par l'autre Chambre.

Après cela, nous avons l'intention de présenter le projet de résolution précédant un bill destiné à modifier la loi nationale sur l'habitation, relativement à un seul article,—en fait, au premier paragraphe de l'article 22. C'est une mesure visant à porter de 400 millions à 750 millions la somme mise en disponibilité en vertu de cet article. Cette question aussi est urgente parce que, tant que nous ne disposerons pas de cette somme supplémentaire, nous ne pourrons pas continuer l'exécution de notre programme de prêts pour les logements à prix modique.

L'hon. M. Chevrier: Peut-on nous dire si on a l'intention d'interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône jusqu'à l'adoption de ces trois mesures?

L'hon. M. Green: Oui, c'est ce que nous nous proposons de faire, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)